



ASBL Les Co-Libristes

Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

1. Préambule

- Ce R.O.I. s'inspire des principes du manifeste de l'asbl Les Co-Libristes : **la liberté, l'autonomie, la transparence, le partage, la collaboration, la solidarité numérique, l'accessibilité et la durabilité.**
- Le R.O.I. a pour but de préciser les modalités pratiques d'application des activités, en alignement avec les statuts de l'ASBL, notamment les permanences, ateliers, accompagnement numérique et reconditionnement.
- Tout participant aux activités de l'asbl, qu'il soit membre ou non, sera, ci-après, dénommé un **co-libriste**.

2. Devenir membre

Il est possible de devenir membre de l'asbl Les Co-Libristes.

Un formulaire d'adhésion téléchargeable sur le site, ou papier, est à remplir.

Le membre ne sera reconnu comme tel qu'après réception du formulaire dûment rempli et la cotisation payée.

Catégorie	Droits	Devoirs	cotisation
Personne physique	Participer et voter à l'AG (1 voix), éligible au CA, Accès prioritaire à certains ateliers	Respecter statuts/ROI, payer cotisation annuelle, respecter code de conduite.	25€/an
Personne morale/Organisation	Idem	Idem	75 €/an

3. Fonctionnement des activités

Chaque co-libriste, membre ou non, est responsable de son matériel et des données qui s'y trouvent. Cette responsabilité s'étend, le cas échéant, au matériel mis à sa disposition durant une activité.

- Les interventions se font ensemble : les co-libristes aidants sont là pour conseiller, aider et guider les demandeurs à résoudre leurs problèmes avec bienveillance.
- Chacun peut aider et demander de l'aide.
- Lors d'une demande d'intervention sur son matériel, le co-libriste demandeur participe activement à l'installation des logiciels sur son matériel. Aucune action ne sera menée sans lui.
- Les co-libristes sont informés quant au risque pouvant survenir lors d'une installation, d'une modification ou toute autre action sur leur matériel. Chacun est censé avoir sauvegardé/migré ses données et sécurisé ses informations.
- Dans le cas d'une intervention sur le matériel (hardware), les demandeurs sont tenus de vérifier si leur objet est encore sous garantie.

Les Co-Libristes asbl –

Mail : info@colibristes.be - site : <https://www.colibristes.be/index.html>

Facebook : Les Co-Libristes - Mastodon : @colibristes@mastodon.social

- Les aides apportées sont bénévoles. Le co-libriste, membre ou non déclare renoncer à tout recours et déclare avoir pris connaissance du R.O.I. et l'accepter.
- **Une participation libre** et consciente (frais d'assurance, frais de fonctionnement, achats divers, location de salle, documentation, etc.) **est bienvenue**.

4. Ateliers

Ouverts à tous, mais priorité aux membres en cas de places limitées.

L'ASBL se réserve le droit d'organiser des ateliers spécifiques réservés aux membres.

5. Reconditionnement de matériel informatique

- Réutilisation des composants et sensibilisation à l'obsolescence programmée.
- Les écoles, les associations seront prioritaires quant à l'attribution des ordinateurs/matériel reconditionnés

6. Matériel et locaux

- Dans certains cas, notamment lors d'ateliers thématiques, l'asbl peut mettre du matériel à disposition. Celui-ci sera restitué à la fin de l'activité.
- Tout co-libriste est responsable des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à disposition par l'asbl.
- Dans le cas de détérioration, quelle qu'elle soit, les dégâts seront facturés.

7. Finances

Lors des activités, La participation libre peut être versée dans la/les tirelire.s à disposition ou par versement sur le compte de l'asbl en mentionnant l'activité et « participation libre » en communication.

8. Code de conduite

Respect, bienveillance, non-discrimination et confidentialité lors de toutes les activités.

Tout manquement grave pourra entraîner une exclusion (de l'activité, de l'ASBL).

9. Confidentialité et protection des données

L'asbl ne collecte pas d'adresses e-mail. Libre à chacun de nous suivre sur les différents réseaux sociaux référencés sur notre site : <https://www.colibristes.be/index.html#contact>

Les données personnelles des membres sont traitées conformément au **RGPD** (Règlement général de Protection des Données).

10. Modification du ROI

Validation par l'**Assemblée Générale (AG)** à majorité absolue.

Le R.O.I. est **porté à la connaissance des participants** sur le **site web** de l'association.